



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Institut de France

Question écrite n° 81911

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la gestion de l'Institut de France, des académies françaises. La Cour des comptes a rendu public, le 30 avril 2015, le rapport « L'Institut de France et les cinq académies : un patrimoine exceptionnel, une gestion manquant de rigueur » consacré au fonctionnement de ces institutions qui recommande de mettre en place un dispositif mutualisé d'audit interne indépendant accompagné d'une démarche d'identification des risques. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81911

Rubrique : État

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4687

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)